

BRIERES-LES-SCELLES (Essonne)

Logis, 63 rue du Petit Brières

Croisées

Deuxième ou troisième quart du XVII^e siècle



Ce logis, en cours de réhabilitation lors de notre relevé, conserve deux croisées dont une très altérée. Elles ont en commun d'avoir été réalisées au XVIII^e siècle en réemployant des volets et de la serrurerie du siècle précédent. Nous n'étudierons ici que ces ouvrages les plus anciens, les remaniements du XVIII^e siècle étant particulièrement grossiers et de peu d'intérêt. Malgré le caractère limité des vestiges, ils apportent des informations importantes sur les techniques du XVII^e siècle concernant la conception des volets brisés, l'emploi de fiches estampillées et la couleur des ouvrages.

La menuiserie

Les volets

La croisée (A) la mieux conservée présente uniquement des volets non moulurés sur leur parement extérieur. Un de ses quatre volets a la particularité d'être brisé. La croisée (B) la plus dégradée ne conserve que quelques lambeaux de ses volets anciens qui eux étaient moulurés en parement extérieur et dont certains étaient également brisés.

Les volets non moulurés (croisée A)

Quatre exemplaires sont conservés dont un est brisé. Ils sont composés d'une structure assemblée à tenons et mortaises non traversées dans laquelle s'emboîtent des panneaux à plate-bande simple (uniquement en parement extérieur). Ces panneaux ont une épaisseur faible (9 mm environ) et s'encastrent dans des rainures de 14 mm de profondeur qui indiquent sans aucun doute une unicité de fabrication malgré une façon de cheviller les assemblages des traverses intermédiaires différente entre les volets du haut et ceux du bas (entraxes différents). Les assemblages débouchés et la faible largeur des montants des volets du bas indiquent qu'ils ont été recoupés en largeur. La faible usure extérieure des quatre volets montre qu'ils n'ont pas toujours été exposés aux intempéries et le remploi sur la croisée B de fiches plus hautes (fig. 3.1 et 3.2) que celles qui sont utilisées sur les volets permettent de penser qu'ils étaient protégés par des vantaux vitrés.

Un volet présente la particularité d'être brisé. Sa fabrication est identique aux autres en dehors de la brisure qui est assurée par une jonction à noix et rainure. Afin d'avoir des montants de brisure suffisamment robustes pour assurer une bonne tenue des assemblages, tous les montants intermédiaires des volets ont été élargis à 100 mm environ. Bien que l'iconographie du X^e siècle montre maints exemples de volets brisés sur l'ensemble des compartiments des fenêtres, leur conservation avant le XVIII^e siècle, qui les généralisera dans les ébrasements lambrissés, demeure rare. Un plan de menuiserie de 1692 pour l'hôtel des Invalides¹ et les croisées du château de Vaux-le-Vicomte (étude n°77001) nous permettent toutefois de voir que les volets brisés pouvaient être limités à la partie basse des baies, celle à hauteur d'homme. Cette observation peut justifier la présence des deux types ici (volets moulurés ou non).



Fig. E.1. La croisée en place

¹ J.-F. Belhoste et G.-M. Leproux, « La fenêtre parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles : menuiserie, ferrure et vitrage », dans *Fenêtres de Paris : XVII^e et XVIII^e siècles*, Cahier de la Rotonde, n° 18, 1997 (catalogue de l'exposition organisée par la Commission du Vieux-Paris à la Rotonde de la Villette, 22 janvier-20 avril 1997), p. 21.

Les volets moulurés (croisée B)

Ils sont conservés à l'état de vestiges sur une seconde croisée très remaniée et très endommagée (planche n°2). En dehors d'une doucine qui coure sur les compartiments extérieurs, leur conception est très proche des précédents notamment par l'adoption de panneaux de proportions similaires. Par contre, leurs rainures ont une profondeur limitée à 12 au lieu de 14 mm. On notera également que les assemblages des montants et traverses intermédiaires ne reçoivent qu'une cheville d'un diamètre inférieur aux précédents.

La serrurerie

Les organes de rotation

Les croisées d'origine employaient exclusivement des fiches à broche rivée à cinq nœuds. Sur la croisée B, trois types sont conservés (planche n°3) : un grand modèle (haut. 83 mm) employé probablement pour les vantaux vitrés, un modèle moyen (haut. 60 mm) pour la rotation principale des volets et un petit modèle (haut. 50 mm) pour la brisure des mêmes volets. Nous avons pu prélever quelques fiches sur cette croisée très endommagée : un grand modèle, quatre moyens et deux petits. Les quatre fiches de taille moyenne sont estampillées de quatre marques différentes. Sur la croisée A, nous n'avons réalisé aucun prélèvement mais les fiches des volets ont une hauteur régulière de 69 mm. Nous avons rappelé dans notre étude sur le château du Mesnil-Voisin à Bouray-sur-Juine (étude n°91001), l'importance sur le marché parisien des fiches de provenance stéphanoise au XVIIIe siècle et dans les dernières décennies du précédent. Nous avons interrogé le musée du vieux Saint-Etienne sur les estampilles retrouvées à Brières-les-Scellés, mais aucune n'a pu être identifiée. Leur provenance ne peut donc être précisée et ce d'autant plus que les informations sur le XVIIe siècle demeurent très lacunaires.

Ces fiches étaient introduites dans des mortaises qui, à quelques variantes près, étaient ébauchées par des trous réalisés à la mèche cuillère et terminées au bédane. Généralement, les trous étaient réalisés les uns à côté des autres pour faciliter l'évidage de la mortaise. Ici, seuls quatre trous (fiche de brisure) sont percés pour guider le ciseau qui effectue l'essentiel du travail.

Les organes de fermeture

Toutes les targettes conservées sur les deux croisées ont été remaniées. Toutefois, les traces laissées par la targette du volet brisé de la première croisée montrent qu'elle était montée sur une platine ovale repercée de deux trous (fig. 2.1) du type de celle reposée sur le volet contigu (fig. 2.9). On observe les mêmes traces plus difficilement au droit des deux traverses intermédiaires des volets du bas recoupés en largeur (fig. 1.1). La figure 2.9 montre que l'entraxe vertical des clous de fixation de la platine primitive était très supérieur à celui de la targette reposée (environ 58 mm contre 44 mm) et pourrait laisser penser que cette targette n'est pas le modèle d'origine. L'entraxe de 58 mm se retrouve également sur les autres volets. La mesure de la hauteur du spectre laissé par la platine sur le volet gauche (fig. 2.1) est égale à celle de la targette conservée. On peut donc raisonnablement penser que cette dernière, malgré des entraxes de fixation différents, est bien le modèle primitif.

L'origine des targettes sur platine à panaches ne peut être attestée mais leur forme est plausible pour la datation des volets. Elles peuvent avoir été mises sur les volets moulurés, plus soignés. Nous avons relevé des targettes du même type basé sur un ovale et des panaches inscrits dans des formes triangulaires aux châteaux de Mesnil-Voisin (vers 1640) et de Vaux-le-Vicomte (vers 1660).

La peinture

Les volets conservent deux couches de peinture. La première est un blanc appliqué uniformément et passe sous les ouvrages de serrurerie (fig. 2.1). Il s'agit peut-être d'une couche d'apprêt. La seconde couche est un jaune soutenu. Nous avons déjà observé cette couleur devenue inhabituelle sur le manoir de la Cour à Gourhel, édifié en 1570 (étude n°56004). D'autre part, ces deux couleurs sont attestées au XVIIe siècle par un conflit qui oppose Jules Hardouin-Mansart à son commanditaire le maréchal de Bellefonds pour la construction de son hôtel. Jean Dumoulin, nommé pour arbitrer le conflit, précise que « *monsieur Mansart dict qu'il a fait mettre sur quinze ou seize croisées une couche de jaulne, mais ce n'estoit pas la couleur qu'on lui demandoit, il en falloit de la blanche* ». Ce à quoi répond l'architecte : « *J'ay fait peindre partie des grandes croisées en nombre de vingt quatre en huile en couleur jaulne de deux couches, lesquelles on ne m'a point dict vouloir autrement...* »².

Datation

Les caractéristiques techniques des volets de la croisée A montrent incontestablement qu'ils proviennent d'une même campagne de travaux. Pour autant, leurs dimensions inégales, l'adoption d'une brisure ou non et la perte des autres bâtis (dormant et vantaux vitrés) ne permettent aucunement de restituer la ou les croisées qui les recevaient. Les dimensions des deux baies subsistantes de l'édifice qui présentent encore une certaine authenticité ne nous ont pas plus permis de l'envisager. On peut même s'interroger sur l'origine de ces volets dans un édifice beaucoup plus ancien et plusieurs fois remanié.

La conservation trop partielle des croisées d'origine ne nous permet pas de les dater précisément. La forme des targettes (ovale ou à panaches), l'emploi de fiches rivées sans bouton, la persistance de petits panneaux et dans une moindre mesure du recouvrement des volets nous incitent à dater ces vestiges du deuxième ou troisième quart du XVIIe siècle, sans plus de précision.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée A
- Planche n°2 : Croisées A et B
- Planche n°3 : Serrurerie / croisée B
- Plan n°1 : Croisée A / volet supérieur gauche
- Plan n°2 : Croisée A / volet supérieur droit
- Plan n°3 : Croisée A / volet inférieur gauche
- Plan n°4 : Croisée A / volet inférieur droit
- Plan n°5 : Croisée A / sections
- Plan n°6 : Croisées A et B / serrurerie

² Expertise contradictoire de l'hôtel de Bellefonds en date du 15 juin 1672. B. Jestaz, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, Picard, 2008, Documents, p. 207.